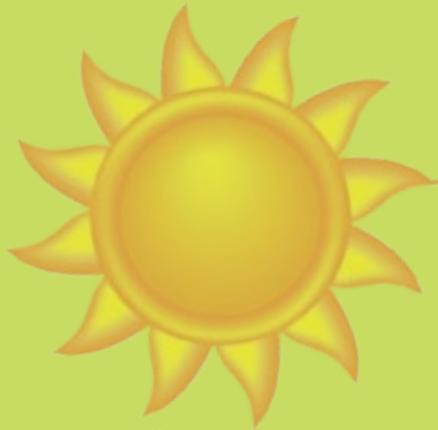


Juillet 2015

n°29



Bulletin Municipal

La Chapelle Saint Sauveur





La traction animale est de retour à La Chapelle.

La commission communication, composée de Dominique NYGREN, Roger FAMY, Marie-Françoise GAROT, Séverine PERRON, tient à remercier Nicolas Boissier pour ses conseils et la mise en page de notre bulletin.

Pour contacter Nicolas Boissier, artiste polymorphe (écriture, photographie, réalisation, etc.), vous pouvez écrire à cette adresse : nicolas.boissier@baobabique.com.

Ce document a été imprimé par les soins de Guinard Imprimeurs.

Le mot du Maire



Pour ce deuxième bulletin de l'année, nous voulons donner un peu plus de sens à la communication sur la vie communale. Merci tout particulièrement à Nicolas Boissier, habitant de Chavenne, pour la mise en page de chaque parution.

2015, encore une année pas facile de par la météo, dure du côté agricole et humain. A chacun de veiller à son voisinage, surtout aux personnes âgées isolées. Merci.

Au nom de l'équipe municipale, qui réfléchit à la redynamisation du village et à la sécurité,

Santé, bonheur à toutes et à tous en cet été très chaud !

Jacques GUITON
Maire de La Chapelle Saint Sauveur

LES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 janvier 2015

Principaux points abordés :
Circulation rue de Chavenne suite à réception d'un courrier d'un de nos administrés,
Aménagement Maison de la Nature.

Séance du 10 février 2015

Aménagement Maison de la Nature,
Subvention projet scolaire suite à la demande du RPI : 950€ votés par le Conseil qui s'ajoute aux 5000€ attribués par la Communauté de communes,
Organisation du bureau de vote pour les élections départementales,
Emploi été 2015,
Agenda accessibilité des ERP.

Séance du 10 mars 2015

Budget : comptes administratif et de gestion - affectation du résultat,
Rapport d'activité du SYDESL,
Devis panneaux de signalisation,
Examen courrier Sylvain LOUIS et MOREL-JEAN
Bénédicte (rejet eaux usées),

Séance du 08 avril 2015

Fuite étang - intervention Entreprise Joly pour sondage,
Appel à candidature pour architecte,
Vote des taux,
Vote du Budget,
Attribution des subventions.

Séance du 19 mai 2015

Travaux 2015,
Projet Maison Hugonnot,
Création Commission Développement économique,
Voisins vigilants,
Fête du RPI.

Séance du 24 juin 2015

Approbation des marchés de travaux pour l'aménagement Maison de la Nature ;
Répartition du fond national de péréquation des ressources intercommunautaires,
Devis ABCD pour bornage terrain Zone Artisanale.

FISCALITÉ

Tout comme la totalité des communes de France, nous entrons dans une phase de fragilisation financière des collectivités locales. Elles devront supporter, sur les trois prochaines années, l'effort de réduction du déficit public à hauteur de 11 milliards d'euros.

La baisse des dotations, la hausse des dépenses (réforme des rythmes scolaires, revalorisation des personnels de catégorie C, etc.) a conduit le Conseil Municipal a voté une hausse du taux des taxes locales de 2%.

Résultat du vote :

1. À la question êtes-vous pour une hausse ?

Votants : 11

Bulletins exprimés : 11

Oui : 10

Non : 1

2. À la question, pour une augmentation de 1% ou de 2% ?

Votants : 11

Bulletins exprimés : 11

1% : 4

2% : 7

Décision du Conseil Municipal : 2% d'augmentation des taux. Rappelons qu'aucune augmentation n'avait été votée depuis plusieurs années.

Malgré cette augmentation, le taux d'imposition de La Chapelle Saint Sauveur reste en deçà des taux appliqués dans le reste des communes du canton.

Cette hausse a pu être maîtrisée principalement grâce aux revenus immobiliers, plus de 80 000€ réalisés avec les loyers des logements, les locations de la salle des fêtes et des deux gîtes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TRAVAUX de VOIRIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir discuté et à l'unanimité, approuve les travaux de voirie 2015, décide que le marché sera passé selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics et autorise le Président à lancer le marché correspondant dont le total s'élève à : 270 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention – dispositif « 100 projets pour l'emploi »

Le président expose au Conseil Communautaire que le Conseil Départemental a mis en place un plan d'urgence pour accompagner des projets en cours ou programmés sur l'année 2015.

Sont notamment éligibles les travaux d'investissements concourant à la construction et à l'entretien lourd de bâtiments, d'infrastructures, de voiries, réseaux et ouvrages.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 80% pour la réalisation des travaux de voirie 2015 pour un montant prévisionnel de 150 000€ HT.

C'EST LE MOMENT DE FAIRE DES TRAVAUX !

Pour plus de confort et moins de dépenses, c'est le bon moment pour faire des travaux d'amélioration énergétique ! Profitez, cette année, des aides disponibles.

LES AIDES À VOTRE DISPOSITION

1

Crédit d'impôt (CITE)

Jusqu'au 31 décembre 2015

Habitation principale de plus de deux ans

Matériaux, équipements respectant les critères de performance

- Chaudières à condensation
- Matériaux d'isolation thermique (parois opaques, parois vitrées, volets isolants)
- Appareils de régulation du chauffage
- Diagnostic de performance énergétique
- Équipements utilisant une source de production d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique, bois et autres biomasses)
- Pompes à chaleur à finalité essentielle de production de chaleur : géothermiques, air/eau
- Pompes à chaleur thermodynamiques, production d'eau chaude sanitaire
- Équipement de raccordement à un réseau de chaleur

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

30 %

Sur vos impôts, récupérez 30 % du montant des dépenses¹ ou, si vous n'êtes pas imposable, obtenez un remboursement.

Dans la limite de dépenses sur une période de 5 ans (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2015) de :

- 8 000 € : personne seule ;
- 16 000 € : couple (marié ou pacsé),
- 400 € par personne à charge.

1. La main-d'œuvre est exclue de la base du crédit d'impôt, sauf pour la pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques.

Travaux réalisés par une entreprise qualifiée
RGE « Reconnu garant de l'environnement »

TVA à taux réduit

Habitation principale ou secondaire de plus de deux ans

- Main-d'œuvre, fournitures et matériaux fournis et facturés dans le cadre de la prestation des travaux
- Ne concerne pas les appareils ménagers et électroménagers, meubles, chauffages mobiles, matériels de téléphonie et audiovisuels...

TVA à 10 %
ou 5,5 % (travaux de rénovation énergétique)

Local destiné à l'habitation à l'issue des travaux et n'aboutissant pas à du neuf, travaux d'urgence.

AMÉLIORATION, TRANSFORMATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

5,5 %
10 %

Vous devez remettre à l'entreprise (au moment du devis ou au plus tard avant la facturation) une attestation normale ou simplifiée décrivant la nature des travaux.

Sur facture d'entreprise.

3

Crédit d'impôt

Jusqu'au 31 décembre 2017

Habitation principale dans le neuf et l'ancien

Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées

Liste limitative. Exemples : installation ou remplacement d'équipements sanitaires (évier et lavabos à hauteur réglable, baignoires à porte, cabines de douche intégrales...); équipements de sécurité et d'accessibilité attachés à perpétuelle demeure (appareils ascenseurs verticaux, mains courantes, systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz, de chauffage...).

AIDE AUX PERSONNES

25 %

Sur vos impôts, récupérez 25 % du montant des dépenses² ou, si vous n'êtes pas imposable, obtenez un remboursement.

Dans la limite de dépenses sur une période de 5 ans (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2017) de :

- 5 000 € pour une personne seule;
- 10 000 € pour un couple (marié ou pacsé),
- + 400 € par personne à charge.

Vous êtes propriétaire ou locataire.

Plafond pour un même logement sur la période totale visée.

Exemple : vous êtes marié ou pacsé avec deux enfants. Avantage maximal : 2 700 €.

2. Équipements et main-d'œuvre.

4

Éco-prêt à taux zéro

Prêt sans intérêt d'une durée de 3 à 15 ans accordé aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique d'une résidence principale achevée avant le 1^{er} janvier 1990.

- Isolation thermique des toitures³
- Isolation thermique des murs extérieurs³
- Isolation thermique des parois vitrées³
- Remplacement d'un système de chauffage
- Système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Système de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

3. Qualité minimale de travaux à respecter.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

0 %

Montant du prêt de 20 000 ou 30 000 € selon le type d'opération envisagé, 10 000 € pour l'assainissement non collectif.

Cumul possible sous condition de ressources avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Travaux réalisés par une entreprise qualifiée
RGE « Reconnu garant de l'environnement »

SÉCURITÉ

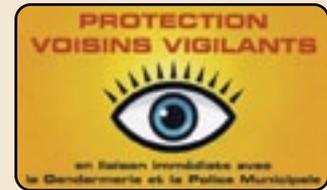
Le dispositif de participation citoyenne « voisins vigilants » est un outil de civisme, de sécurité publique qui s'inscrit dans la gamme d'outils de prévention déjà existants contre la délinquance. Il a pour objectif de réduire les infractions (dégradations de lieux ou bâtiments publics, cambriolages...).

Cette démarche favorise également le resserrement du lien social ainsi que le rapprochement entre la population et la gendarmerie.

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 27 novembre 2014, a adopté, à la majorité moins une abstention, la mise en place du dispositif à La Chapelle Saint Sauveur.

Pour finaliser l'adhésion à ce dispositif, un protocole a été signé le 15 juillet 2015 entre la gendarmerie, la Sous-Préfecture et la Commune.

Des panneaux installés à l'entrée du Bourg matérialisent l'engagement de la commune dans ce dispositif.



Comment cela fonctionne-t-il ?

La gendarmerie, en liaison étroite avec le maire, alerte les référents de la détection de faits ou de phénomènes particuliers visant un quartier ou un secteur considéré.

Les référents, désignés par le Maire, ont en charge de faire remonter à la gendarmerie les informations permettant de lutter contre la délinquance sous toutes ses formes.

Ils sont répartis dans les différents quartiers de la commune afin de couvrir un périmètre le plus large possible.

En tout état de cause, la vigilance est l'affaire de tous. N'hésitez pas à composer le 17 !

Transition énergétique - Traction animale

Villes petites et grandes, mais également nos campagnes devront répondre au défi de la transition énergétique. C'est pourquoi la commune examine de près la possibilité de mettre en place la traction animale pour effectuer l'entretien des espaces verts de la commune avec des chevaux. L'objectif est d'utiliser la traction animale pour effectuer certaines tâches communales : tontes, fauchage des bords de routes, entretien des espaces verts mais aussi pour attirer les touristes en donnant une forte identité rurale à la commune. Début mai, certains d'entre vous ont pu voir notre maire faire une démonstration de fauchage des bords des routes. Propriétaire d'une jument comtoise de 8 ans, il avait attelé une vieille faucheuse Mc Cormick, entièrement restaurée par ses soins (voir photo page 2).

Nous avons rencontré Bernard Michon, artisan métallier à Azé en Saône-et-Loire. Ce dernier s'est fait un nom dans la production de matériels destinés à la traction animale. (<http://www.bernard-michon-hippomobile.fr>)

Ce projet, qui entre dans le cadre de la transition énergétique a déjà retenu l'attention du Conseil Régional, pour l'obtention de Fonds européens pour le développement rural (FEDER). Il comprendrait l'achat de deux chevaux, du matériel, la formation des employés communaux, l'aménagement de locaux communaux et l'hébergement des chevaux.

MAISON DE LA NATURE

Les travaux commencés mi-juillet s'achèveront à la fin de l'année. Ce bâtiment offrira à terme une salle de réunion, un local rangement pour le matériel du gîte, une tisanerie et un espace en mezzanine. Rénové dans le respect de l'architecture bressane, il sera chauffé au bois et sera équipé de toilettes sèches.

Le puits sera également restauré afin de rendre à l'endroit toute son authenticité.



2015

Le concours maisons fleuries

Les membres de la commission « agriculture, environnement, fleurissement » ont déjà fait un premier repérage à la mi-juin et le renouvelleront courant juillet pour sélectionner les décorations florales et ornementales des maisons de notre village qui méritent d'être primées.

Nous vous rappelons nos principaux critères de sélection (Bulletin n° 28 de janvier 2015) : harmonie des couleurs, variétés de fleurs, d'arbustes, intégration d'objets de décoration. N'hésitez pas à vous signaler en mairie si vous pensez que l'embellissement de votre maison mérite d'être remarqué.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Dans un souci d'économie, les membres de la commission, avec l'aide de Béatrice, poursuivent les plantations des parterres par des plantes vivaces et aussi quelques annuelles pour rendre le centre du village accueillant et agréable.

Nous réitérons notre appel à toute personne souhaitant nous rejoindre pour nous aider, nous donner des conseils pour l'embellissement de notre commune. Pour cela, faites-vous connaître auprès de Magali en mairie.



Vente de fleurs pour la cantine scolaire
- 03 mai 2015 -



Rando à pieds, à cheval et à vélo !
- 14 mai 2015 -



Rosabelle et Fauvette



Empoisonnement de l'étang communal
- 13 février 2015 -



- Remise des prix du Rotary Club -
Mais où s'arrêtera Baptiste ?



Qu'ils sont beaux nos conscrits !



Fête des voisins - Rue du Petit Pays



Fête des voisins - Route de Louhans



Fête de la musique
Grand bravo à nos artistes !



Fête des voisins - Chavenotte



RPI à La Chaux :
de futurs champions !



Le Pique-nique de la République
- 14 juillet 2015 -

PRÊT DE TABLES ET BANCS DE BRASSERIE

Suite à un don de l'association Pêche et Loisirs, la commune de la Chapelle Saint Sauveur a acheté 10 ensembles de tables et bancs de brasserie.

Ce matériel est géré par l'association Pêche et Loisirs et est mis à disposition des associations et des particuliers de la commune.

Une caution de 20€ par ensemble (1 table et 2 bancs) sera demandée.

Le prêt aux associations est gratuit.

Pour l'année 2015, le montant de la location aux particuliers est établi à 3€ par ensemble et pour une durée de 2 jours.

Ce matériel étant la propriété de la commune, le montant des locations servira à la maintenance ou au renouvellement de certains éléments.

Ce matériel est stocké dans les locaux de la commune. Il est demandé aux utilisateurs d'en prendre le plus grand soin.

Pour toutes demandes, s'adresser à :

Jean-Pierre BOISSARD - tél 03 85 74 50 49

Lucette CHATEAUX - tél 03 85 74 52 18

En cas d'absence contacter un membre de l'association ou à défaut la mairie.



BAIGNADE

La baignade est ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 11h à 20h pendant la période, approximative, du 15 juin au 15 septembre.

Le chalet est ouvert en juillet et août. Vous pourrez déguster en terrasse, glaces, friandises et boissons fraîches non alcoolisées. Possibilité également d'emprunter raquettes de tennis, de ping-pong et de badminton en échange d'un drap de bain.

Pour le respect et le bien-être de tous, il est rappelé que l'alcool est interdit à l'intérieur du site, que les mégots doivent être ramassés et déposés aux endroits prévus à cet effet. Les bouteilles en verre doivent être déposées dans le container à verre situé à l'entrée.



LE CHANT DE L'EAU

Le 6 juin les élèves du RPI La Chaux/La Chapelle ont présenté leur travail sur le site de la baignade, avec l'aide des enseignants, professeurs et élèves de l'EMDAS, choristes, parents et bénévoles des communes. La Communauté de Communes a financé ce projet à hauteur de 5000€, la commune à hauteur de 950€.

Chaque classe a travaillé tout au long de l'année scolaire sur le thème de l'eau avec l'aide de Catherine Faure, musicienne et professeur de chant à l'école de musique de la Communauté de Communes de Pierre de Bresse (EMDAS).

L'après-midi a donc commencé par un spectacle durant lequel nous avons pu apprécier le travail de mise en scène des chansons ainsi que le chant et la musique des enfants.

Avec les enseignants, les enfants avaient réalisé des instruments : bâtons de pluie, tambours d'eau, cintres métalliques, bouteilles sonores, etc.

Ce projet avait également impliqué tout un travail en arts visuels, en sciences, en connaissance sur l'environnement.

Sur le site nous pouvions découvrir une exposition des travaux des élèves sur le thème de l'eau, et participer aux jeux : pêches de poissons, pêche à la ligne, course de canards, bulles d'eau et animations proposées : lâcher de lanterne, modélisme de bateaux.

La fête s'est poursuivie par un repas. La soirée s'est illuminée des mille lumières d'un feu d'artifice.

Le projet musical a permis également l'enregistrement d'un CD, en vente au tarif de 8€, disponible auprès des enseignants du RPI et à l'agence postale de La Chapelle.

Un merveilleux moment partagé par de nombreux spectateurs qui ont apprécié à sa juste valeur ce très beau projet réussi. Encore bravo à tous !



LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 21 juin à 20h, en face de l'auberge qui ouvrait à cette occasion, la place du village a été animée par le groupe TUESTEN, mené par Peter, qui a interprété des reprises de chansons et de musiques de films. Ce moment musical a fait l'unanimité des spectateurs.

Cette première sera renouvelée l'année prochaine.

Si vous connaissez des musiciens intéressés pour participer à l'édition 2016, faites-le savoir dès maintenant en mairie. Et si vous-même jouez d'un instrument ou chantez, lancez-vous ! Les jeunes talents seront également les bienvenus.



Le repas des Cheveux Blancs

Comme chaque année, les membres du CCAS invitent les personnes de plus de 70 ans, résidentes au village, au banquet des Cheveux Blancs le dimanche 13 septembre. Les conjoint(e)s sont cordialement convié(e)s moyennant finance.

Un membre du CCAS vous contactera pour vous inviter personnellement et vous inscrire. Si vous êtes arrivé(s) récemment dans notre village ou si nous avons omis de vous contacter l'année dernière, merci de le signaler en mairie.





PIK-VERRE



Depuis le 3 janvier 2015, Annabelle Joris s'est installée dans l'ancien pigeonier du château de Masse.

Annabelle est fileuse de verre. Vous pourrez découvrir dans son atelier ses créations : bijoux (colliers, boucles d'oreilles, bracelets, bagues, broches) ou accessoires (porte-clés, stylos, stylets, bouchons de bouteilles, poignées de tiroirs..) et les dernières nouveautés, des marques pages. Il est également possible de faire des commandes personnalisées.

Horaires d'ouverture : samedi et dimanche de 14h30 à 18h.

La semaine uniquement sur rendez-vous au 06.22.62.16.67.

pikverre@gmail.com

www.pik-verre.fr



L'AUBERGE DE LA CHAPELLE

Le bar de l'Auberge de la Chapelle est ouvert depuis le samedi 21 juin. Les nouveaux propriétaires, Pierrette et André Dogmane avec l'aide de leurs enfants, ont réalisé les travaux de rénovation dans l'esprit bressan avec briques, bois, poutres apparentes pour la salle.

De même, la terrasse a reçu un bon rafraîchissement et s'est agrandie, les salons en osier sont très appréciés et la vue sur l'étang communal est imprenable.

Après la rénovation et la mise aux normes de la cuisine, le restaurant ouvrira ses portes vers la fin de l'année.

En attendant, Pierrette vous accueille très chaleureusement et vous propose, en plus d'un panel diversifié de boissons, hot-dog, glaces et gaufres.

L'auberge est ouverte tous les jours à partir de 7 heures.

L'association YÉTO LE BOIBIEN

Association régie par la loi du 01/07/1901 - J.O. N° 28 du 14/07/2007

Yéto le Boibien

1727 route de saint Bonnet - 71310 La Chapelle Saint Sauveur
Tél : 03 85 74 50 14



L'association, loi 1901, a été créée en 2007 par un groupe de personnes qui se retrouvent chaque année pour un grand week-end festif au hameau de Boibe, d'où l'origine de notre nom.

Son but est de promouvoir des activités culturelles, conviviales pour favoriser la rencontre entre les habitants et animer notre village.

Les animations proposées sont au nombre de 3 à 4 par an telles que concours de pétanque, soirée musicale ou humoristique, repas, exposition Collection-Passion. Nous avons aussi créé en collaboration avec la mairie un collector de 4 timbres représentant deux vues de notre commune : le gîte du presbytère et le lavoir.

Les prochaines animations proposées pour la fin de l'année sont le concours de pétanque ouvert à tous et toutes le 19 septembre et un après-midi musical avec Joëlle qui chante PIAF, le dimanche 15 novembre à 15h.

Une partie de nos bénéfices est, soit reversée à des associations caritatives telles que le Téléthon, La Ligue contre le cancer, soit utilisée à l'achat de matériel pouvant servir aux associations locales.

La cotisation annuelle est de 5€ par personne.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Pour nous contacter :

Le président Jean Guy GAROT, 1727, rte de St Bonnet, Tél : 03 85 74 50 14

mail : mfgarot@orange.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

AMITIÉE PARTAGÉE
Henri CHAUMAY
03 58 62 79 62

ANCIENS COMBATTANTS
Daniel RABUT
03 85 74 50 72

ASSOC. DES CHASSEURS
Jean Luc BLANCHOT
03 85 74 55 79

ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES
Michaël FOUCAUD
06 31 99 53 56

ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX
Bruno MAUPAS
09 64 09 78 85

ASSOC. PECHE ET LOISIRS
Jean-Pierre BOISSARD
03 85 74 50 49

CANTINE SCOLAIRE
Nathalie CHIFFLOT
03 85 74 50 96

CLUB DES AÎNES
Jean DUSSET
03 85 74 54 78

GYM LOISIRS
Marie-Thérèse PICARD
03 85 74 50 64

YETO LE BOIBIEN
Jean Guy GAROT
03 85 74 50 14



D'autres activités sur le secteur peuvent également vous intéresser :
la danse, la gym et les randonnées avec l'ABS (Contact : Martine JOLY),
la musique avec l'Harmonie de Pierre,
le chant,
le vélo avec le Vélo-Club Bresse Nord,
l'association Sel-de-Bresse (03 85 74 56 87).

N'hésitez pas à demander des renseignements à la mairie.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015



AOÛT

Samedi 1er et dimanche 2 : L'Été de Karoutcho

SEPTEMBRE

Dimanche 6 septembre : Vide grenier (Pêche et Loisirs)

Dimanche 13 septembre : Repas des Cheveux blancs

Samedi 19 septembre : Pétanque (Yéto le Boibien)

OCTOBRE

Samedi 24 octobre : Repas « cochon » (Club des Aînés)

NOVEMBRE

Dimanche 15 novembre : Animation musicale « Si PIAF m'était contée » (Yéto le Boibien)

DECEMBRE

Dimanche 20 décembre : Loto des Chasseurs



Un peu de détente...

Quand j'avais 10 ans à l'école, j'apprenais dans l'ordre les conjonctions de coordination :

« mais, ou, et, donc, or, ni, car »

Maintenant j'ai plus de 60 ans et je m'en souviens encore mais... dans le désordre :

« mais, ou, et, donc, mon, ri, car »

Un représentant sonne à la porte.

Toto lui ouvre, une cigarette dans une main, une canette de bière dans l'autre.

- Bonjour petit. Est-ce que ta maman est là ?

- A ton avis ?, lui répond Toto.

Une dame se présente dans une station-service avec sa voiture en accordéon.

- Pouvez-vous faire quelque chose ? demande-t-elle.

Le garagiste inspecte le véhicule et réplique : Désolé, ici on lave, mais on ne repasse pas !

Année scolaire 1980/81 – Classe de Mlle Colette Thivent



Appel à photos

Nous recherchons d'anciennes photos d'école, de conscrits et de première communion prises à La Chapelle Saint Sauveur pour l'Exposition Collection Passion qui aura lieu début 2016. Merci de contacter l'association Yeto le Boisbien (voir page n °??).

Debout de gauche à droite : Magalie Archambault, Catherine Fleury, Nadège Poigeaut, Emmanuelle Boissard, Laetitia Costy, Florence Sordet, Emmanuel Rageot, Séverine Bruchon, Thérèse Fleury. **Assis de gauche à droite :** Étienne Brusson, Michael Pasquier, Lionel Bretin, Philippe Euvrard, Nathalie Pacaud, Marianne Euvrard, Stéphane Doom, Coralie Roussillon, Bertrand Doom, Claude Boissard, Rose Fleury, Cécile Joly, Patricia Brusson.

En
bref...

Quelques numéros toujours utiles

Agence postale du village : 03 85 74 51 09
du lundi au samedi de 9h10 à 11h30

Ecole maternelle : 03 85 74 50 78

Ecole primaire : 03 85 74 50 39

Collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse : 03 85 76 29 20

Urgences médicales : 15

Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)

Police : 17

Pompiers : 18

GDF - Sécurité Dépannage : 0810 433 071

EDF - Sécurité Dépannage : 0810 333 071

SAUR : 0 810 811 037



Mairie

Horaires d'ouverture au public

Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9 heures à 12 heures

03 85 74 51 23

Horaires déchetteries



Pierre de Bresse (Route de Lays)

de novembre à février

Lundi et samedi : 8h-12h et 14h-18h

Mardi : 8h-12h

Mercredi : 13h30-18h

de mars à octobre

Lundi et samedi : 9h-12h et 14h-17h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 13h30-17h

Dampierre (Les Cailloux - Route de Mervans)

de novembre à février

Lundi et samedi : 9h-12h et 14-17h

Mercredi : 13h30-17h

de mars à octobre

Lundi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Mercredi : 13h30-18h

Collecte des ordures ménagères : cas particuliers pour **les jours fériés**.

Sur notre village, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.

Si ce jour est férié, la collecte se fait alors **le samedi suivant**.